

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2025-2026



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°10 - publié le 15 Octobre 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion électronique du 13 / 10 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.



Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS





Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

US VALLEE JABRON (Futsal):
U7 le 03 Janvier 2026,
U9 le 03 Janvier 2026,
U11 le 04 Janvier 2026.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est fixé à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 22/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Retour Plateau U7 saison 2025/2026 :

Se rendre dans FOOTCLUBS :

- Rubrique Epreuve puis,
- Foot animation loisir
 - Calendriers
 - Agenda
 - Sélectionner le Plateau et renseigner.

POSSIBILITE DE COMMENTER EN QUELQUES MOTS LE DEROULEMENT DU PLATEAU

Prochains Plateaux : Samedi 08 Novembre 2025 à 10h00.





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 16 Juin 2025, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence.

FONCTIONNEMENT DES PLATEAUX SAISON 2025-26 : Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

CALENDRIERS : Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2025 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 11 octobre 2025 et 8 novembre 2025.

Les engagements reçus au-delà du 04/09/2025 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 15/11/2025 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Pour trouver vos calendriers :

Vous rendre dans FOOTCLUBS :

Dans le menu choisir

- 1 Epreuves : championnats et coupes
- 2 Foot Animation et loisir
- 3 Calendriers par Epreuve
 - o Sélectionner une épreuve
 - o Afficher

Vous trouvez les calendriers

- o Agenda faites défiler la semaine souhaitée

Vous trouvez les plateaux dès fin de semaine.

Retour Plateau U9 saison 2025/2026 :

Se rendre dans FOOTCLUBS :

Rubrique Epreuve puis,

- Foot animation loisir
- Calendriers
- Agenda
- Sélectionner le Plateau et renseigner.

POSSIBILITE DE COMMENTER EN QUELQUES MOTS LE DEROULEMENT DU PLATEAU



CALENDRIER DE L'ÉPREUVE

↓ Télécharger

Journée		Pratique			
Samedi 11 octobre 2025		Classique			
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap 1	Feuille présence
11/10/2025 - 13h30	3, 4	Esp. Hostunoise	Stade Georges Lapassat	-	-
Samedi 08 novembre 2025		Classique			
Date - Heure	Équipe(s)	Organisateur	Installation	Feuille récap 1	Feuille présence
08/11/2025 - 13h30	3, 4	Perseverante S. Romanaise	Non renseignée	-	-

Vous cliquez sur le crayon.

Et vous renseigner les équipes présentes vous donner l'ensemble des informations sur le déroulement du plateau

Prochains Plateaux : Samedi 08 Novembre 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Les nouvelles demandes d'engagement d'équipes ne permettront la pratique qu'à compter du 08/11/2025 afin de conserver la stabilité des organisations pour l'ensemble des clubs déjà engagés.

Prochains Plateaux : Samedi 08 Novembre 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (joignable hors horaires de bureau)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Festival PITCH U13 et Coupe Koesio Charles André :

Le 2ème Tour du Festival PITCH aura lieu ce **samedi 18/10/2025 à 13H30** de même que le 1^{er} Tour de la Coupe Koesio Charles André.

Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.





Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
- Utiliser les deux buts.
- Départ simultané des deux joueurs.
- 4 joueurs par équipe participent.
- Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
- Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
- Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
- En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage

Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats [U13 Coupe - Feuille résultats rencontres.pdf](#) sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : [U13 Coupe - Feuille licences et 1c1.pdf](#) et [U13 Coupe - Feuille résultats rencontres.pdf](#)

Une fois le plateau effectué, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 ou Charles André – nb Tour – Poule X »

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

Samedi 11/10/2025 : 100% de retour FMI.

Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

Phase de brassage 4^{ème} et dernière journée du samedi 11/10/2025 pour les deux niveaux.





Feuilles de matchs manquantes (mail envoyé aux clubs) :

- En promotion d'excellence : **CHAVANAY – CHATEAUNEUF SUR ISERE – JOYEUSE ST PAUL – BOURG LES VALENCE – US MOURS – AS VEORE MONTISON – US PORTES HAUTES CEVENNES – ATHLETIC FOOT CEVEN**
- En 1^{ère} Division : **US VAL D'AY – SARRAS ST VALIER – CHABEUIL FC – MONTELIMAR FC – ST DIDIER SOUS AUBENAS**

Merci de nous les retourner rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

La 1^{ère} Phase de D3 à D6 commence le **samedi 08/11/2025 à 13h30** et sera diffusée dès réception et traitements des feuilles de match.

Vous retrouvez la planification des matchs sur le site du District dans les compétitions et sur votre Footclubs.

La FMI sera mise en place de la D3 à la D6, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès. Nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire et que vous serez amendé en cas de non-transmission.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe JP QUINTIN :

Le tirage du 1^{er} Tour est en ligne. Les rencontres sont programmées le 19/10/2025.

Coupe Gilbert PESTRE :

Le tirage du 1^{er} Tour est en ligne. Les rencontres sont programmées le 19/10/2025.

U15 Brassage :

Poule D - Rencontre du 21/09/2025 :

Ent FCC SASA USSM – RCF 4 reportée au 11/11/2025.

Poule D - Rencontres du 04/10/2025 :

AS CORNAS – RCF reportée au 25/10/25.

Poule F - Rencontres du 21/09/2025 :

US MONTMEYRAN – AS VEORE MONTISON reportée au 26/10/2025.





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à nos 3 équipes encore en lice, à l'issue du 3-ème tour, FC MUZOLAI, GFHT et US MONTELIMAR.

Prochain tour le 18/10/2025.

Coupe VIVIER BOUDRIER : Le tirage du premier tour, programmé le 18 octobre, est en ligne.

U17 D1 :

Rencontres du 27/09/2025 :

OL CTRE ARDECHE / US MOURSOISE est reportée au 11/11/2025,

FC MUZOLAI / Av SUD ARDECHE F 2 est reportée au 11/11/2025,

US DAVEZIEUX VIDAL 2 / CHAVANAY est reportée au 11/11/2025.

U17 D2 :

Poule A - Rencontres du 27/09/2025 :

GFHT / AS VAL D'AY est reportée au 11/11/2025,

AS ST MARCELLOISE / Ent BOULIEU BOURG ARG est reportée au 11/11/2025.

Poule B - Rencontres du 27/09/2025 :

OL CTRE ARDECHE 2 / ASF PIERRELATTE est reportée au 11/11/2025,

US MONTELIMAR / Ent ACE ECA est reportée au 11/11/2025.

U17D2 Poule B: Suite à une erreur technique de l'application de gestion de la compétition, certaines équipes peuvent apparaître en FORFAIT GENERAL. Nous confirmons qu'il n'y a aucun FORFAIT GENERAL dans cette Poule.

U17 Brassage :

Poule D - Rencontres du 20/09/2025 :

US ST JUST ST MARCEL / FC BEAUME BOUCHET MONT est reportée au 11/11/2025.

Poule G- Rencontre du 20/09/2025 :

Ent VALLON RUOMS / JS LIVRON 2 est reportée au 11/11/2025.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 15h00.





RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

Informations U20D1 :

Les clubs sont priés de prendre en compte l'information ci-dessous :

Entente US DAVEZIEUX – ES BOULIEU, Entente US MONTELIER -FC CHABEUIL, Entente AS BERG HELVIE - OL RUOMS :

Toutes les rencontres de ces équipes seront désormais rétablies dans l'application pour la gestion des compétitions. Les FMI sont applicables pour toutes les rencontres de ces ententes.

U20D1 :

La journée 02 initialement programmée le 27/09/25 est reportée au 11/11/25 du fait du 3ème tour de la Coupe GAMBARDELLA. Toutes les rencontres sont impactées.

U20 D2 :

Poule A - Rencontre du 27/09/2025 :

FC VALLON / OL CENTRE ARDECHE est reportée au 11/11/2025.

Poule B - Rencontre du 27/09/2025 :

ES VALENCE 26 / FC DU CHATELET est reportée au 11/11/2025.

US VAL D'AY / FC BOURG LES VALENCE est reportée au 11/11/2025.



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du 14/10/2025

Présidence : ZAVADA Richard .

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : Sans Objet

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ T7 PN à T6 PN

ST BARTHELEMY GROZON- STADE COMMUNAL - NNI 72160101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/11/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 15/09/2025, de l'AAC, du 16/09/2025. La commission recommande de changer les buts à 11.

➤ T5 PN à T4PN

ST ETIENNE DE FONTBELLON - STADE DU COLOMBIER - NNI 72310101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 29/07/2034. La C.F.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de niveau de classement de l'installation, de T5 SYN, à T3 SYN (30/01/2025). La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, prend acte que la partie vestiaires a été modifiée (Rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président, le 19/09/2025). La liaison sécurisée entre l'aire de jeu et les vestiaires, n'est pas réalisée.





➤ T6 PN à FOOT A8

CHAROLS - STADE MUNICIPAL - NNI 260780101. Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 25/01/2026. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance de la demande de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, du 30/09/2025. La commission acte que l'installation n'est utilisée qu'en Football réduit (pas de buts à 11, pas de traçages à 11).

➤ T7 PN à T5PN

CORNAS - STADE DES LACS - NNI 70700102. Cette installation, entièrement clôturée, est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 03/04/2028. La CDTIS du district de Drôme Ardèche, prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président, le 18/09/2025, de l'AOP du 30/03/2018.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T5 PN

AOUSTE SUR SYE - STADE BUISSON - NNI 260110101. Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/09/2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, prend connaissance, de la demande de confirmation de classement de la municipalité, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président le 11/09/2025. La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public, avec la capacité d'accueil de l'installation. La commission recommande de recouvrir de gazon synthétique, 2 chambres d'électrovannes, et 2 grilles d'évacuation des eaux pluviales. La commission recommande de changer les buts à 11, équipés de crochets.

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T4 SYN

MONTELIMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1 - NNI 261980201. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 14/10/2031. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a validé un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique, pour un niveau T4 SYN. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance : de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président, le 11/09/2025, de l'AOP du 11/09/2025. La commission rappelle que le rapport des essais IN SITU initiaux doit être transmis à la commission dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation.





CHANGEMENT DE NIVEAU

A8 SYN à T7 SYN

ST JEAN EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263070101. Cette installation est classée au niveau FOOT A8 SYN, à l'échéance du 14/11/2026. La C.D.T.I.S de la LAuRAFoot acte que l'installation est tracée en FOOT à 11. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de la municipalité et le rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

INITIAL

- E5-LED

MONTE LIMAR - STADE BAGATELLE- NNI 261980301. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/2025, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 W. Température de couleur (k) : 5700 k, Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 250 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53, U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

MONTE LIMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1- NNI 261980201. Cette installation n'a pas d'éclairage classé. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial. La Commission prend connaissance des documents transmis. La demande de classement par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2025 pour un niveau E5 LED. Une étude photométrique en date du 20/03/202, de ECLATEC. Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m, Implantation : latérale 2 x 2 tapis symétriques. Positionner à 5.5 m de la ligne de touche, et 18 m de la ligne de but. Hauteur minimale de feu : 19 m, Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : 69.1°, Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs 1505 W et 4 projecteurs de 1010 Température de couleur (k) : 5700 k. Indice de rendu de couleur (IRC) : 70, Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = 44, Facteur de maintenance : 1, Des mesures réalisées par le M. Richard ZAVADA , Président, le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 251 Lux, U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51 U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76. La commission agit que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E5 LED.

- E6-LED





BOURG LES VALENCE - STADE LES COMBEAUX- NNI 260580301. Cet éclairage LED est neuf. La CRTIS de la LAURAFOOT a donné un Avis Préalable Favorable pour un niveau E6 LED (24/09/2025). La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 154 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.65. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021

CHABEUIL - STADE GASTON BARDE 2 – 260640101. Cet éclairage LED est neuf (étude photométrique ZUMBOTEL du 03/05/2023). La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 07/10/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 166 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.43, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

CONFIRMATION

- E6-LED

TOURNON SUR RHONE - COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3 – 73240103. Cet éclairage est classé au niveau E6 IM, à l'échéance du 17/11/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S le 30/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 156 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

ECLAIRAGE, CHANGEMENT DE NIVEAU

- E6 IM à E7 IM

SOYONS - STADE MUNICIPAL – NNI 73160101. Cet éclairage était au niveau E6 IM, à l'échéance du 02/08/2019. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation, de classement de la mairie, et des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 29/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 136 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.60. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

- E6 IM à E7 IM

PRIVAS - STADE ANDRÉ BLACHER – NNI 71860101. Cet éclairage, IM, est classé au niveau E6, à l'échéance du 21/09/2025, avec une valeur moyenne limite de 120 Lux. La commission C.R.T.I.S donné un APE pour un éclairage neuf, niveau E6 LED, qui sera installé en fin d'année 2025. La C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche prend connaissance des mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président, le 15/09/2025 : Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 112 lux, U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.42, U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.77. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 IM.





(7) Eclairage, facturation au Club de : 504375 : F.C. BOURG LES VALENCE - 500355 : U. MONTILIENNE S - 528941 : FOOTBALL CLUB MONTELMAR - 504437 : R.C. TOURNON TAIN - 533092 : VIVAR'S C. SOYONS - 504370 : O. CENTRE ARDECHE- 519780 : F.C. CHABEUILLOIS -

(7) Installation, facturation au Club de : 536261 : A.S. CORNAS - 540857 : F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN - 524598 : UNION SPORTIVE BEAUFORT-AOUSTE - 581219 : F. C. ROYANS VERCORS - 530928 : A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON - 500355 : U. MONTILIENNE - 565149 : ATALANTA VERCORS.

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T5 PN

LIVRON SUR DROME - STADE BERNARD GUICHARD- NNI 261650101 Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/11/2025. La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 26/08/2025, de l'AOP du 02/11/2025. La commission de District recommande la mise en place de bancs neufs pour les joueurs. **Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau T5 PN, à l'échéance du 18/09/2035.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

CONFIRMATION

➤ T6 PN

FELINES - STADE PHILOMEN DUCHAMP – NNI 70890101. La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie, le 29/08/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 28/08/2025. La commission agit que les zones de sécurité sont conformes. La commission recommande de changer les buts à 11, et les abris pour les joueurs. La commission rappelle la nécessité d'avoir des mains courantes continue en particulier au niveau des vestiaires. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 18/09/2035.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

LA BAUME DE TRANSIT - STADE MUNICIPAL - NNI 260330101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 12/08/2025, et du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/08/2025. La commission acte un point sensible; les abris joueurs sont très anciens et fixés dans la terre. La commission recommande de les changer et de faire une fixation sur béton, tout en conservant bien les zones de sécurité. La commission acte un point sensible; faire en sorte que les mains courantes présentes soient continues (sans interruption). **Au regard des éléments**



transmis, la commission confirme le classement de l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 18/09/2035. [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)

CHANGEMENT DE NIVEAU

➤ T7 PN à T6 PN

SAINT PRIEST - STADE BELLON – NNI 72880101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN avant d'être retirée du classement pour des non-conformités majeures sur les zones de sécurités. La CRTIS de la LAURAFOOT prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 03/09/2025. La commission acte que l'aire de jeu n'est pas protégée. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T7 PN, à l'échéance du 18/09/2035.** [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T5 SYN

MONTELMAR - STADE BAGATELLE - 261980301. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/01/2028. La CRTIS de LAURAFOOT a donné un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique (23/05/2025). La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation, de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 02/09/2025, de l'AOP du 05/09/2025. La commission rappelle que le rapport des tests IN SITU doit lui être fourni dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation. **La commission acte que le projet réalisé est conforme à l'API et classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026, dans l'attente des tests IN SITU.** [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)

➤ T4 SYN

MONTELMAR - STADE DE L'HIPPODROME 1 - NNI 261980201. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 14/10/2031. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a validé un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique, pour un niveau T4 SYN. La commission prend connaissance : de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 11/09/2025, de l'AOP du 11/09/2025. La commission rappelle que le rapport des essais IN SITU initiaux doit être transmis à la commission dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation. **Au regard des éléments transmis, la commission classe l'installation au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026.** [CRTIS du 18 septembre 2025.](#)

CONFIRMATION

➤ T5 SYN





LES VANS - STADE MUNICIPAL - 73340101. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN à l'échéance du 13/09/2025. La CRTIS de la LAURAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 26/08/2025. La commission prend connaissance du courrier de la mairie, du 1/09/2025, s'engageant à réaliser des travaux sur l'aire de jeu et à programmer les tests IN SITU de suivi. La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public réactualisée. **Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation au niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 18/03/2026.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

ECLAIRAGE, INITIAL

- E7-LED

CHATUZANGE LE GOUBET- Stade Municipal 2 - NNI260880102. Cet éclairage est neuf. La commission prend connaissance : de l'API du 01/05/2024, de la demande de classement initial de la municipalité, des mesures réalisées par M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/08/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 82 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.24 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.43 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E7 LED, à l'échéance du 18/09/2029.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E6-LED

ETOILE SUR RHONE - STADE DE LA VEORE - NNI 261240101. Cet éclairage, est classé au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/09/2025. La commission CRTIS prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 16/07/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 188 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.63. La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E6 LED. **La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au niveau E6 LED, à l'échéance du 18/09/2029.** *CRTIS du 18 septembre 2025.*

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2024-2025 - Rectificatif

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le 1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.

TERRAINS SYNTHETIQUES





Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2025-2026, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.





Pour la saison 2025-2026, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 18 novembre 2025 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 11

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 18 & 19 OCTOBRE 2025

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

INFORMATION AUX CLUBS

La Commission d'arbitrage vous informe que les arbitres ont désormais la possibilité de rendre leur nom non diffusable sur les sites (District, Ligue, Fédération,...) lors de la publication de leurs désignations.

Ainsi, si vous voyez apparaître le mot « anonyme » à la place du nom de l'arbitre, cela signifie que vous devrez, en cas de besoin de contact, consulter votre logiciel Footclubs pour obtenir son identité.

Merci d'en prendre note.

FMI RIGUEUR ADMINISTRATIVE

La Commission en arbitrage constate un nombre très important d'erreurs chaque week-end sur les feuilles de match : erreurs de score, erreurs administratives (sanction disciplinaire à la mauvaise personne), remplacements non saisis, etc.

La Commission rappelle à chacun qu'il existe un **devoir administratif de vérification** des feuilles de match en lien avec les clubs concernés.

La Commission conseille aux arbitres et aux clubs de se retrouver dans le vestiaire de l'arbitre à sa demande en fin de match afin de vérifier les informations saisies et procéder à la signature.

Compte tenu du nombre d'erreurs répétées, **le règlement intérieur de la Commission en Arbitrage sera désormais appliqué strictement chaque week-end.**

Nous comptons sur la vigilance et le sérieux de chacun afin d'éviter la répétition de ces dysfonctionnements.

FICHE ARBITRE - DÉMATÉRIALISÉE





Comme indiqué lors du dossier de renouvellement, chaque arbitre doit obligatoirement remplir une fiche de renseignements via un document Forms.

À ce jour, les arbitres suivants n'ont toujours pas complété ce document :

AMROUNE	SAMIR
AROUI	ILIES
BELKACEM	YANIS
BENARBIA	MOULOUD
CAGGIU	MATTEO
CHAKRI	JAMAL
DESILE	MICKAEL
GONCALVES	YOANN
HERMANN	MAGALI
KIDIMBU KIANZA	DJIBRYL
MINGAM	ISAM
MOIRABOU	JAYHAD
QOTAIBAH	OUSSAMA
SAADNIA	OUASSIM
SAGE	ARTHUR
SALAKA	NIHAD
SUVIO	LEONIS
TREMOUILHAC	GUILAIN

La Commission vous informe que tous les arbitres n'ayant pas rempli la fiche de renseignements avant le 21 octobre ne seront plus désignés à compter de cette date.

En cas de difficulté pour accéder ou compléter le document, merci de contacter la Commission en arbitrage par mail.

Voici les liens pour les faire :

[FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SAISON 2025/2026 - ARBITRE MAJEUR \(Page 1 sur 3\)](#)

[FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SAISON 2025/2026 - ARBITRE MINEUR \(Page 1 sur 3\)](#)



RATTRAPAGE TEST TAISA

Ci-joint, la liste des arbitres qui doivent passer ou repasser leurs tests physiques le **samedi 08 novembre 2025** **rendez-vous 08 h 00** au stade des combes Guilherand Grange.

Information importante :

Tous les arbitres n'ayant pas réalisé les tests physiques en date du 06 octobre ne pourront pas être désignés tant que ces tests ne seront pas validés.

Les arbitres n'ayant pas réalisé, lors des assemblées, l'intégralité du test physique (24 et accélération) verront leur situation examinée à l'issue de l'ensemble des séances de rattrapage par CDA.

Nous vous invitons vivement à venir refaire ces tests.

Cette liste reste valable sous réserve de :

- *La validation du dossier médical*
- *Et de l'absence de contre-indication constatée par un certificat médical.*

AHAMADI	DANEZI	JAD
AGOSTINO	ANGELO	JAD
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
ANDRE	ALISON	District 4
BAHRI	BOUABIB	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BEATTIE	ELLIOT	ASSISTANT
BELKACEM	YANIS	District 4
BILLON	JULES	JAD
BOUSHABA	AMIR	JAD
CHAKRI	JAMAL	District 4
COURSANGE	THIERRY	District 4
DUSSAUD	GERALD	District 3
EL KHADDAR	ABDELAILAH	District 4
EL METTALSSI	HAMEZA	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
FAURE	MATTEO	JAD
GUILLARD	BENJAMIN	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GRASSET	GUILLAUME	ASSISTANT



HARDI	OTHMAN	District 4
HERMANN	MAGALI	ASSISTANT
KIDIMBU KIANZA	DJIBRYL	District 4
LOMBARD	LOIC	ASSISTANT
MERMER	ISMAIL	District 4
MOHAMED	HAKIM	District 4
MINGAM	ISAM	JAD
MONTROT	MICHAEL	ASSISTANT
PERDRIOLE	RAPHAEL	ASSISTANT
QOTAIBAH	OUSSAMA	District 4
ROUBI	FREDERIC	District 4
SAGE	ARTHUR	JAD
SAADNIA	OUASSIM	District 4
SAINTOIN	DAVID	District 4
TALIERCIO	LUCAS	JAD
TARDY	MAXENCE	JAD
TREMOUILHAC	GUILAIN	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
VERRECCHIA	LAURENT	District 4
WADJIB	IMRANE	District 4
YOUSOUF	ABOU	JAD
ZAGUIA	RIDA	District 4

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Comme annoncé à l'Assemblée Générale chaque fois qu'un arbitre est absent (hors indisponibilité réglementaire), l'arbitre devra envoyer un justificatif pour son absence dans un délai de 7 jours. Le document doit être envoyé sur la boîte mail arbitre, sinon l'application du règlement intérieur sera faite.

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Pour toute modification de vos rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc.....) merci de prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désigné(s) afin de les en informer (le listing des arbitres est à votre disposition sur la boîte mail des clubs).



CONTACT COMMISSION EN ARBITRAGE

La commission d'arbitrage vous informe que pour tout contact, que ce soit concernant les arbitres ou les clubs, il convient d'utiliser uniquement l'adresse mail suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

FORMATION LIGUE

Tous les arbitres ayant fait part d'un intérêt pour la formation Ligue sont conviés à la réunion de présentation qui se déroulera le **vendredi 17 octobre au siège du DDAF à 19h**. Cette réunion sera suivie d'un temps convivial.

Candidatures reçues :

ARSAC Mathias
AYDIN Munzur
BADAD Amir
BAUDUIN Ylan
BEN CHAHED Nassim
BERGONZI Mathéo
BOBICHON Éloi
BOUAFFAR Corentin
CASAGRANDE Christelle
CAUL Nathan
CELLIER Tao
CHAABI Yanis
CHAZALON Émilien
CORDEIRO MONTEIRO Guilherme
DE JESUS SOUSA José
DUCOL Clément
EL YAACOUBI Yacine
GARANCHON Giany
HAFSOUNI Nessim
JUVEN Maxime
KHELFI Wacel
KHUDEEDA LALO Mahir
KRAMMALA Yassine
LAURENT Hugo
MAILLARD Nicolas
MICHEL Mathis
ORHAN Emre
PASCAL Malo



PEGUET CERRE Chloé
REVOL Benjamin
REY Raphaël
SELLAMI Bilel
SHUTKEVYCH Mykyta
SOUBAYA Mathieu
TABCHICHE Wassim
VERRECCHIA Estéban
VIVIER Julie
ZINOUNE Mohamed

RIB

Dans le cadre de la mise à jour des informations bancaires de l'ensemble des arbitres du District de Drôme - Ardèche, nous demandons aux arbitres listés ci-dessous de bien vouloir nous transmettre dans les plus brefs délais un RIB complet comportant votre nom et code BIC exploitable par mail à l'adresse suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

ABBOUTI	YOUSSEF
AMEUR	ZOUHAIER
AMROUNE	SAMIR
BELCAID	AKRAME
BELKACEM	ILIES
BENARBIA	MOULOUD
BILLON	JULES
CAGGIU	MATTEO
CARP	Vasile Dorel
CAUL	NATHAN
CELLIER	TAO
CHABERT	MATHEO
CHAKRI	JAMAL
CHMALI	ANIS
DEHMANI	YANISSE
DESILE	MICKAEL
DJAID	OUSSAMA
DOUDOUX	VINCENT
DUMAS	
COSTET	HUGO
DY	KELLYAN
FAURE	MATTEO
FERREIRA	DAVID



FOURNIER	THIBAUT
FRAISSE	SACHA
GONCALVES	YOANN
GRANSART	BASTIEN
GUILHOT	THOMAS
HAMMADI	AMINE
LEFORESTIER	ENGY
LEXPERT	XAVIER
MAILLARD	NICOLAS
MARCOUX	QUENTIN
MEDJAHEDINE	MOHAMED
MOUSTIER	BENJAMIN
PINAT	HUGO
PRUVOST	YOAN
QOTAIBAH	OUSSAMA
QUINQUETON	THEO
RGHIOUI	ASKANDARIA
RIDA	MOHAMED
RIOUX	JEREMY
ROCHE	ENZO
SAADNIA	OUASSIM
SAGE	ARTHUR
SAINTOIN	DAVID
SALAKA	NIHAD
SHUTKEVYCH	MYKYTA
SUVIO	LEONIS
TARDY	MAXENCE
TIRYAKI	EMIR
TOUZOUTI	ZAKARIA
TREMOUILHAC	GUILAIN
VALLOS	ROMAIN
VIOUGEAS	TOM
ZEKRI	KACI

COURRIERS DES ARBITRES

- **ZAGUIA Rida** : Courriel lu et noté
- **REBOUL Jean Pierre** : Courriel lu et noté
- **BERGONZI Mathéo** : Courriel lu et noté
- **RIDEAU NAINANI Gabriel** : Courriel lu et noté
- **DONFACK Dimitri** : Courriel lu et noté



- **JOUAN Jannick** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **SAINT RESTITUT F.C.** : Demande d'arbitre pour l'équipe réserve en D5
- **A.S.L. GENISSIEUX** : Demande d'arbitre pour l'équipe réserve en D5
- **F.C. MONTMIRAL PARNANS** : Courriel lu et noté

INFORMATION POUR TOUS LES ARBITRES

Merci d'envoyer un SMS à Baptiste au 06 15 60 01 54 afin qu'il puisse enregistrer vos numéros avec facilité.
Un simple NOM – Prénom est suffisant.

SECTION LOIS DU JEU

Réserve Technique n°1 : RC SAVASSON (2) - FC SAUZET (2) : Réserve déposée et confirmée par le FC Sauzet.

Réserve Technique n°2 : U MONTILIENNE S – AS CHAVANAY (2) : Réserve déposée et confirmée par l'U. MONTILIENNE S.

La date de traitement prévue est le 17 octobre. Un PV paraîtra sur le site du DDAF, le mercredi 22 octobre.

Le Président de la CDA
Nicolas BRUNEL